

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 5 juillet 2010, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Raphaël P. Nadeau, responsable des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) 1^{re} période de questions
- Pause
- F) Varia
 - Délégation de sorties
 - Partenariat CJE de l'Érable
 - Règlement relatif à l'occupation du domaine public
 - Avis de motion : règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - Désignation du maire suppléant pour l'assemblée de consultation
 - Annulation de la résolution no 2010-05-126 (rallye Fêtes du Lac)
 - Annulation de la résolution no 2010-06-180 (rallye Festival du Montagnard)
 - Demande du Festi-Quad
 - Achat d'un tracteur à pelouse
 - Journée « Bouger en Famille »
 - Congrès FQM
 - Demande CPTAQ – Hydro-Québec
 - Tournée d'information pour les élus – contrats municipaux
- G) Rapports de voirie et d'environnement
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2010-07-185

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-186

Interversion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-187 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-188 Rapport du responsable des loisirs

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'activités de juin 2010 tel que présenté par Raphaël P. Nadeau, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 9 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2010-07-189 Prévisions de sorties

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	SAAQ	Plessisville	2010-06-17
S. Tardif	Régie mat. rési.	Black Lake	2010-06-22
S. Tardif	Régie mat. rési.	Vallée Jonction	2010-07-07
G. Garneau	Craig-Gosford	Ste-Agathe	2010-07-07

2010-07-190 Partenariat CJE de l'Érable

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le partenariat proposé par Impact Emploi - CJE de l'Érable dans le cadre du programme « Place aux Jeunes de l'Érable », consistant en :

- une participation au Rallye des municipalités pour 2 questions à 75 \$ chacune;
- une activité d'une heure dans la municipalité (activité à confirmer) ;
- une remise de 100 \$ par candidat « Place aux jeunes » établi dans la municipalité pour une période de six mois minimum au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-191 Adoption du règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Ferdinand

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter le règlement no 2010-101 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Ferdinand tel que lu par la secrétaire-trésorière. Adopté à l'unanimité des conseillers ayant le droit de vote sur la question, le maire ayant voté.

RÈGLEMENT no 2010-101

Règlement relatif à l'occupation du domaine public
de la municipalité de Saint-Ferdinand

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Considérant que le Conseil municipal juge opportun de se prévaloir des dispositions de l'article 14.16.1 du *Code municipal* et de l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Bernard Barlow lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010.

En conséquence, le Conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand édicte ce qui suit, sur proposition de Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau :

Article 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Ferdinand est autorisée pour les fins suivantes :

1. Implantation d'un réseau d'utilités publiques ainsi que les composantes qui lui sont nécessaires;
2. Implantation d'un réseau électrique desservant un parc éolien ainsi que les composantes qui lui sont nécessaires.

Article 2 : CONDITIONS APPLICABLES

Les conditions applicables à l'occupation du domaine public, tel qu'autorisé à l'article 1 du présent règlement, sont déterminées par résolution du conseil municipal.

Article 3 : DÉLÉGATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est habilité à déterminer les conditions applicables, selon le cas, à toute occupation du domaine public autorisée en vertu du présent règlement.

Article 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers ayant le droit de vote sur la question, le maire ayant voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 7 juin 2010

Adoption : 5 juillet 2010

Publication :

Mme Guylaine Blondeau et MM. Clermont Tardif et Jean-Claude Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Clermont Tardif, conseiller, donne avis qu'un projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption et une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

2010-07-192

Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu :

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 2010-102 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 août 2010 à la salle du conseil à 18 h 30.
3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, soit le bulletin municipal et affiché au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-193

Résolution de délégation pour présider l'assemblée publique si le maire est absent

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2010-102 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-194

Annulation de la résolution no 2010-05-126

Considérant que, même si la municipalité a le pouvoir de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, elle a le devoir de mettre en place la signalisation appropriée;

Considérant que la municipalité ne peut se rendre conforme aux normes relatives à la signalisation requise pour la circulation des véhicules hors route sur les chemins identifiés sur le plan fourni le 3 mai 2010 par Quad Centre-du-Québec;

Considérant que la municipalité ne peut transgresser la loi;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'annuler la résolution numéro 2010-05-126 et de ne plus autoriser la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux pour l'activité spéciale organisée par Quad Centre-du-Québec prévue le 17 juillet 2010 de 8 heures à 16 heures dans le cadre des Fêtes du Lac William. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-195 Annulation de la résolution no 2010-06-180

Considérant que, même si la municipalité a le pouvoir de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, elle a le devoir de mettre en place la signalisation appropriée;

Considérant que la municipalité ne peut se rendre conforme aux normes relatives à la signalisation requise pour la circulation des véhicules hors route sur la route de Vianney et certains rangs de l'ex-municipalité de Vianney;

Considérant que la municipalité ne peut transgresser la loi;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'annuler la résolution numéro 2010-06-180 et de ne plus tolérer la circulation des véhicules VTT dans les routes de l'ex-municipalité de Vianney le 24 juillet 2010 pour le rallye du Festival du Montagnard. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-196 Demande du Festi-Quad

Considérant que, même si la municipalité a le pouvoir de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, elle a le devoir de mettre en place la signalisation appropriée;

Considérant que la municipalité ne peut se rendre conforme aux normes relatives à la signalisation requise pour la circulation des véhicules hors route sur les routes non désignées dans le règlement municipal no 2006-62;

Considérant que la municipalité ne peut transgresser la loi;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu de ne pas autoriser la circulation des véhicules VTT dans les routes : chemin Craig, rang 10, chemin Gosford et rang 10 Sud tel que demandé par Festi Quad Région Thetford. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-197 Achat d'un tracteur à pelouse

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser l'achat d'un tracteur à pelouse Husqvarna (modèle YTH22V42LS) de qualité semi-commerciale chez Mécanique Gilles Roberge au prix de 3 230.43 \$ (préparation et taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-198 Aide financière pour la journée familiale MRC de L'Érable

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser une aide financière de 90 \$ au Comité de promotion du loisir familial pour la journée

« Bouger en Famille » de la MRC de l'Érable qui aura lieu le 19 septembre 2010 à Notre-Dame-de-Lourdes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-199 Congrès FQM

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser Renée Vigneault, Gérard Garneau et Clermont Tardif à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 à Québec et de défrayer les frais d'inscription de 540 \$ par personne ainsi que les autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-200 Demande CPTAQ - Hydro-Québec (parc éolien)

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand doit étudier la demande de toute personne physique ou morale pour laquelle une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit, dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande, la transmettre à la Commission en lui fournissant tous les renseignements exigés par celle-ci notamment faire à cette dernière une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée;

Considérant que la demanderesse désire l'autorisation d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'implantation d'une nouvelle section de ligne à 120kV qui reliera le poste du promoteur du parc éolien à la ligne existante circuit 1159;

Considérant que le règlement de contrôle intérimaire no 270 relatif à l'encadrement des éoliennes dans la MRC de l'Érable a été adopté en janvier 2006 avec l'objectif de fixer des balises entre lesquelles tout projet d'implantation d'une ou plusieurs éoliennes doit s'insérer; ces balises permettant de s'assurer que tout projet soit fait de façon harmonieuse et intégrée dans le paysage;

Considérant que le projet doit respecter les critères techniques assujettis au respect des différentes normes en vigueur, entre autres les termes de référence de l'appel d'offres d'Hydro-Québec;

Considérant que la superficie visée sur le territoire de la municipalité de St-Ferdinand est de 25 195 m² touchant la propriété de 2 contribuables selon l'annexe 1 (projet 7086-

00-parc éolien de l'Érable) et selon le plan 7086-87193-001-010HQ0, déposé par Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'appuyer la demande d'Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Guylaine Blondeau et MM. Clermont Tardif et Jean-Claude Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2010-07-201 Tournée d'information FQM - contrats municipaux

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'inscrire le maire et les six conseillers à la tournée d'information relative aux contrats municipaux organisée par la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu le 21 octobre 2010 à Saint-Pierre-de-Broughton et de défrayer les frais d'inscription de 25 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-202 Utilisateurs non-résidents de la bibliothèque

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'informer les municipalités d'Irlande, de Saint-Julien et de Saint-Pierre-Baptiste que la municipalité de Saint-Ferdinand n'acceptera plus les utilisateurs de la bibliothèque provenant de leur territoire à compter du 1^{er} septembre 2010 à moins qu'une entente intermunicipale ne soit conclue. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-203 Suspension de la séance

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu de suspendre la présente séance à 20h10. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-204 Reprise de la séance

Tous les membres du conseil présents avant la pause formant toujours quorum, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 20h15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-205 Achat d'une caméra

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'une caméra pour enregistrer les séances du conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-206 Location de tables et chaises

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu de facturer au Comité du 150^e anniversaire de Saint-Hélène de Chester la location de tables et de chaises pour 4 journées selon le tarif établi. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-207 Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport de voirie de juin 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence du contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-208

Rapport de l'inspecteur en environnement et permis

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de juin 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 10 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2010-07-209

Présentation des comptes

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de juin 2010 tels que présentés pour un montant de 220 045.84 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-07-210

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 21h05. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière